

Label Qualité FLE

Processus de labellisation

1 Candidature

Tout centre qui répond aux [critères de recevabilité](#) et qui se porte candidat au processus de labellisation doit compléter le [formulaire de candidature](#) et y joindre une [attestation](#).
Pour se porter candidat au processus de renouvellement du label, le centre doit compléter le [formulaire de candidature - renouvellement](#) et y joindre une [attestation](#).



2 Auto-évaluation

Une fois sa candidature validée, le centre dispose d'un an pour être audité. Il doit remplir une [grille d'auto-évaluation](#) et la renvoyer à l'opérateur deux mois avant le déroulement de la mission d'audit, conduite par deux auditeurs.



3 Préparation de l'audit

FEI communique les dates de l'audit et le nom des auditeurs dès validation des documents attendus (grille d'auto-évaluation, fiche de présentation du centre, etc.).



4 Mission d'audit

La mission d'audit sur site est conduite par deux auditeurs. Une réunion d'ouverture permet d'officialiser le début de la mission et d'établir un climat de confiance avec les responsables. À cette occasion, les deux parties signent le document de visite d'audit.



5 Rapport d'audit

Suite à l'audit, les deux auditeurs établissent le rapport d'audit qui est présenté à la Commission interministérielle de labellisation.



6 Commission interministérielle de labellisation (CIL)

La [commission interministérielle de labellisation](#) examine le rapport d'audit et la recommandation des auditeurs et prend une décision quant à l'attribution ou non du label au centre.



7 Décision CIL

- ✔ Centre labellisé
- ✘ Centre non labellisé

